

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 janvier 2013
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-septième session
Point 74 de l'ordre du jour
Rapport de la Cour pénale internationale

Conseil de sécurité
Soixante-huitième année

**Lettres identiques datées du 17 janvier 2013, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent
de la République arabe syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir les informations suivantes :

Nombre d'États ont adressé une lettre conjointe au Conseil de sécurité (A/67/694-S/2013/19), lui demandant de déférer la situation qui règne en Syrie à la Cour pénale internationale, se disant préoccupés par les conditions humanitaires et désireux d'obtenir la cessation des violations des droits de l'homme.

Le Gouvernement syrien partage leurs inquiétudes au sujet de la situation humanitaire en Syrie et des violations des droits de l'homme commises par des groupes terroristes armés, qui ont considérablement porté atteinte à la stabilité, à la sécurité et à la liberté de religion et de culte dont jouissaient les Syriens avant la crise. Il regrette néanmoins que ces pays continuent de s'engager dans une voie erronée et refusent de reconnaître le devoir de l'État syrien de protéger son peuple contre un terrorisme qui lui est imposé de l'extérieur. Nul n'ignore le financement, la formation et le sanctuaire dont bénéficient des groupes terroristes armés par des pays dont certains ont signé la lettre conjointe, une réalité qui est occultée par les campagnes politiques et médiatiques qu'ils mènent pour protéger les groupes armés et dénigrer l'État syrien en lui imputant la responsabilité de leurs crimes. Nous déplorons également que la Suisse, État dépositaire des traités fondamentaux du droit international humanitaire, précédemment connue pour sa neutralité et son impartialité, mène cette campagne injuste et insidieuse contre un État Membre de l'ONU et défende les agissements de groupes terroristes.

Je tiens par ailleurs à rappeler les initiatives que nous avons prises et les mécanismes de responsabilité que nous avons établis et évoqués dans de nombreuses lettres. La Syrie a constitué une commission nationale indépendante, intègre et crédible, avec des sections dans toutes les provinces, chargée d'enquêter sur les plaintes déposées en matière de violations des droits de l'homme commises



par des civils et des militaires. Elle en a déferé la majeure partie à des tribunaux spécialisés, tout en restant saisie d'un certain nombre de plaintes. Nombre d'individus ont été effectivement jugés par les tribunaux pour avoir agi de manière incompatible avec l'exercice de leurs fonctions. Les recours juridiques internes n'ont donc pas été épuisés, ce qui est un préalable indispensable avant de déferer la question à des organes internationaux.

L'initiative prise par les signataires de la lettre confirme une fois de plus leur duplicité et leur politique des deux poids, deux mesures, en ce qui concerne la crise syrienne et le droit international humanitaire en général. Tout en exprimant leur inquiétude à l'égard du peuple syrien, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, ils ferment les yeux sur le soutien qu'ils apportent aux groupes armés sur les plans politique, médiatique, logistique et militaire. Certains signataires leur fournissent directement des fonds et des armes, en vue de bafouer le droit international et le droit international des droits de l'homme. Certains États torpillent le dialogue national syrien et la recherche d'un règlement politique de la crise, dans le cadre du programme proposé le 6 janvier 2013 par le Président de la République, dont nous vous avons transmis le texte, quelques jours plus tard.

Si les signataires de la lettre veulent sincèrement alléger les souffrances du peuple syrien et mettre fin aux violations des droits de l'homme dans notre pays, ils devraient, plutôt que d'encourager les actes de provocation et d'incitation qui vont croissant et de jeter de l'huile sur le feu, prendre les mesures suivantes :

1. Faire pression sur les États qui financent, hébergent et forment des terroristes et les envoient sur notre territoire pour viser notre population. Les terroristes cherchent à détruire la coexistence et le tissu social qui sont l'apanage de la Syrie et s'emploient systématiquement à saboter nos infrastructures et notre économie en volant des vivres, des médicaments et de l'essence, privant ainsi les civils de ces produits de base, qu'ils revendent au marché noir;

2. Faire pression sur ceux qui édictent des *fatwas* pour justifier les exécutions, les enlèvements, la torture et la destruction de biens et persuadent les auteurs de ces crimes que leurs agissements barbares au nom du « jihad » leur feront gagner une place au paradis et qu'ils n'auront pas à répondre de leurs actes au regard du droit international;

3. Lever les sanctions imposées unilatéralement à la Syrie de manière illégale et contraire à l'éthique, qui représentent un châtement collectif pour notre peuple et contribuent directement à la dégradation de la situation humanitaire dans le pays, du fait qu'elles violent les droits des habitants et les privent de produits de base tels que l'essence, la nourriture et les médicaments, sanctions dont même l'ONU ressent les effets au cours de ses opérations de secours. Les sanctions constituent clairement une violation du droit international des droits de l'homme et des résolutions pertinentes de l'ONU;

4. S'employer véritablement à mettre un terme à l'acheminement aux groupes terroristes d'armes, dont certaines sont fabriquées dans des États signataires de la lettre conjointe. D'autres envoient dans notre pays des hommes armés pour tuer et intimider la population. Les groupes armés et les takfiristes n'auraient pas été en mesure de commettre leurs massacres – dont ils se vantent publiquement et qu'ils filment pour toucher la plus grande audience possible sur internet – s'ils ne

recevaient pas d'armes et une couverture politique et médiatique de la part de nombre d'États.

L'initiative des signataires ne fera rien pour alléger les souffrances humanitaires ou empêcher les groupes terroristes armés de violer le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Au contraire, elle sera perçue par eux comme un soutien à leurs tactiques et un moyen de légitimer de nouveaux meurtres et de nouvelles destructions. Les signataires de la lettre devraient appuyer les efforts internationaux visant à résoudre pacifiquement la crise par la voie politique grâce à un dialogue national, de manière à rétablir la sécurité et la stabilité et à permettre aux Syriens de réaliser leurs ambitions, au lieu de compliquer la situation, ce qui ne contribue en rien à régler la crise.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 74 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**